

Campagne d'inscription au dispositif « devoirs faits » Semestre 2

Madame, Monsieur,

Le dispositif « devoirs faits » a pour objectif de proposer aux élèves un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs (en partie ou en totalité). Il a lieu dans l'établissement mais en dehors des heures de classe. Il se déroule sous forme de petits groupes de 8 élèves maximum pris en charge par un adulte de l'établissement.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans le cadre de ce dispositif (**ou le ré-inscrire**), nous vous remercions de renseigner le coupon ci-contre et de le retourner au secrétariat de direction le vendredi 2 février 2024 au plus tard.

Cette inscription n'est pas automatique et dépendra de nos capacités d'accueil : L'inscription sera officialisée par un nouvel emploi du temps faisant apparaître les créneaux de devoirs faits retenus (version papier dans le carnet de liaison et version dématérialisée sur Pronote).

Il est important de noter que :

- L'élève s'engage à être présent sur les plages horaires confirmées qui apparaîtront dans son emploi du temps.
- Un appel sera réalisé lors des séances de devoirs faits : les représentants légaux seront donc informés des absences. Trop d'absences non justifiées (par écrit dans le carnet de correspondance, par mail ou par téléphone auprès de la Vie Scolaire) entraîneront la désinscription au dispositif.
- Toute absence devra être justifiée à l'aide d'un billet rose dans le carnet de correspondance.
- Toute demande de désinscription en cours de période devra faire l'objet d'un message argumenté et signé par un responsable légal dans le carnet de correspondance.

L'inscription au dispositif « devoirs faits » engage l'élève et sa famille **du lundi 26 février 2024 jusqu'au mois de juin 2024**.

Coupon à découper et à remettre par l'élève **au secrétariat de direction**
au plus tard le vendredi 2 février 2024

Je soussigné responsable légal de
l'élève en classe de

souhaiterais une inscription au dispositif « devoirs faits » sur les plages horaires précisées ci-dessous.

Cette inscription est valable **du lundi 26 février 2024 jusqu'au mois de juin 2024**.

IMPÉRATIF :

- Ne demander que **2 créneaux horaires au maximum** sur la semaine : selon les disponibilités, 2 créneaux au maximum pourront être attribués à un même élève.
- Numéroter ces créneaux horaires **« n°1 »** et **« n°2 »** dans l'ordre de préférence.
- Préciser si besoin, les demandes de créneaux dépendant des semaines A et des semaines B.

| jours | horaires | créneaux demandés par la famille |
|-------|-------------|----------------------------------|
| lundi | 16h05-17h00 | |
| | 17h00-18h00 | |
| mardi | 16h05-17h00 | |
| | 17h00-18h00 | |
| jeudi | 16h05-17h00 | |
| | 17h00-18h00 | |

**Merci de vérifier que vos demandes sont compatibles avec
l'emploi du temps de votre enfant.**

Date et signature du responsable légal : / / 2024